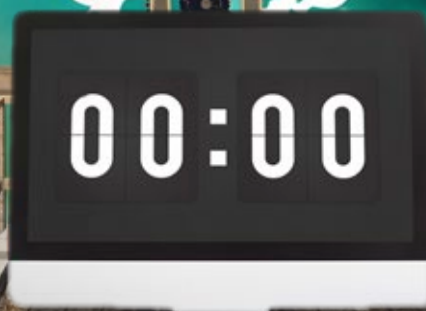


POLICIERS ADJOINTS



RPS : TOUJOURS RIEN...

Le 6 Novembre 2020 UNITÉ SGP POLICE saisissait la D.R.C.P.N concernant le report des R.P.S. de nos collègues Policiers Adjointes (ex ADS).



UNITÉ SGP POLICE rappelle que l'article 43 de l'Arrêté du 5 septembre 2019 portant sur l'organisation relative au temps de travail dans les services de la police nationale prévoit que :



« Les RPS qui ne sont pas pris en raison de nécessités de service restent dus et sont reportés l'année suivante »

A cette heure, les policiers adjoints ayant été incorporés le 7 décembre 2020 n'ont toujours pas bénéficié de cette MESURE RÉGLEMENTAIRE !

UNITÉ SGP POLICE réaffirme le besoin urgent d'une instruction claire concernant ces temps compensés lors de leur incorporation en qualité d'Elève Gardien de la Paix.

UNITÉ SGP POLICE 100% POLICIERS ADJOINTS

